Surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique

BIODIVERSITÉ BOURGOGNE
OBSERVATOIRE RÉGIONAL

▸ **Type d'indicateur (DPSIR) :** Réponse

▸ **Question clé :**
Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

▸ **Questions posées par l'observatoire :**
Comment les activités humaines présentes sur le territoire prennent-elles en compte la biodiversité et contribuent-elles à sa préservation ?
Quelle est la part de la surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique ?

CONTEXTE

L'agriculture biologique est un mode de production et de transformation agricole soucieux du respect de l'environnement, des cycles naturels et du bien-être animal. Elle a pour objectif de produire des aliments à partir d'ingrédients cultivés sans intrants chimiques de synthèse (ex. : engrais, pesticides) et sans organismes génétiquement modifiés (OGM), contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité des agrosystèmes (ex. : plantes messicoles et oiseaux inféodés aux milieux agricoles ; faune et microflore du sol à l'origine de leur fertilité). Selon l'expertise scientifique collective "Agriculture et biodiversité - Valoriser les synergies" coordonnée par l'Institut national de la recherche agronomique en 2008, ***« le mode de production de l'agriculture biologique [...] implique la mise en œuvre de techniques favorables à la biodiversité ».***

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur "Surface agricole utile (SAU) régionale cultivée en agriculture biologique" présente, pour la Bourgogne, le nombre d'exploitations en système de production biologique, la surface agricole utile concernée en ha et la part de cette surface dans la SAU totale régionale de 2005 à 2014. Il tient compte à la fois des surfaces des exploitations certifiées en agriculture biologique et des surfaces en 1ère, 2ème et 3ème année de conversion d'une agriculture conventionnelle vers une agriculture biologique.

RÉSULTATS

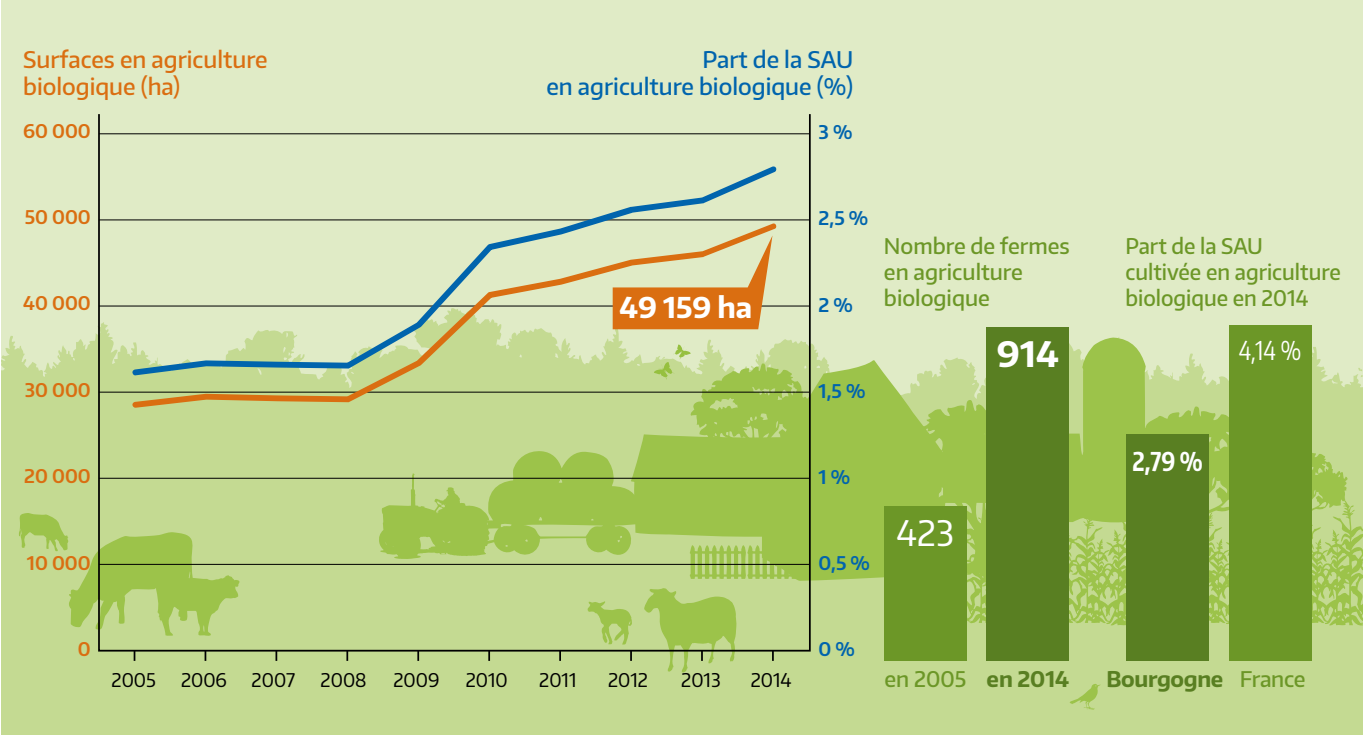

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

En Bourgogne, la surface en agriculture biologique, après avoir été stable entre 2005 et 2008, **a augmenté jusqu'en 2014, atteignant 49 159 ha contre 28 500 ha en 2005.** La part de la SAU cultivée en agriculture biologique par rapport à la SAU totale régionale a ainsi quasiment doublé en 9 ans pour passer de **1,5 % à 2,79 %**. Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a globalement suivi la même tendance.

Cette tendance à la hausse peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

▶ Les agriculteurs saisissent les opportunités qui se présentent à eux et changent de modes de cultures notamment lorsque les aides sont intéressantes. Ainsi, en 2007, la mise en place par le ministère de l'Agriculture du plan "Agriculture biologique : horizon 2012", dont l'objectif principal était de tripler les surfaces en agriculture biologique d'ici 2012 au niveau national, a permis de multiplier par deux les surfaces en conversion entre 2008 et 2009 et entre 2009 et 2010.

▶ Les difficultés économiques conjoncturelles favorisent, dans une certaine mesure, la conversion en agriculture biologique. Le cours bas du blé en 2009 a par exemple entraîné une forte augmentation des conversions en agriculture biologique en 2010. On note que depuis cette date, ces cours progressent avec, pour conséquence, un ralentissement des conversions notamment en Bourgogne.

▶ Des problèmes de santé (notamment dus aux pesticides) ainsi qu'une prise de conscience de la pollution et de la destruction de l'environnement incitent certains agriculteurs à convertir leur exploitation en bio.

La part de la SAU en agriculture biologique en Bourgogne est inférieure à **la moyenne française qui est de 4,14 % en 2014** soit 1,12 millions d'ha cultivés en agriculture biologique, **ce chiffre ayant plus que doublé entre 2007 et 2014** (source : Agence bio).

Le principal élément d'explication est lié à l'orientation technico-économique (OTEX) des exploitations. Les OTEX les plus concernés sont ceux qui mobilisent de faibles surfaces et se caractérisent par une relative forte valeur ajoutée à l'hectare : vignes, arboriculture, plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM)... Ce sont en outre, des OTEX qui sont présentes sur des marchés où la demande de produits bios (circuits courts, firmes pharmaceutiques...) est importante. Ceci peut expliquer que des régions comme la Bourgogne, largement orientées vers des productions céréalières et de bovins maigres, ont des surfaces en agriculture biologique plus faibles que la moyenne nationale.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a mis en place, en 2013, un programme nommé **Ambition Bio 2017 qui a pour objectif de soutenir l'agriculture biologique pour doubler la part de ses surfaces entre 2013 et 2017.**

Cet objectif représente une augmentation de près de 45 000 ha en Bourgogne, soit en moyenne 9 000 ha de plus par an. Entre 2012 et 2013, ces surfaces ont augmenté de seulement 1000 ha puis, de 3 400 ha entre 2013 et 2014. Cette tendance est identique à celle d'une majorité de régions.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

CARACTÉRISTIQUES

Indicateur de la Stratégie régionale pour la biodiversité permettant de suivre :

▶ **les orientations stratégiques suivantes :**
A – Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
D – Assurer un usage durable du capital naturel

▶ **les objectifs opérationnels suivants principalement :**
A3 – Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
D13 – Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
D16 – Valoriser la biodiversité à travers des produits de consommation et des circuits de distribution

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR =
Part de la surface régionale en agriculture biologique = Surface agricole utile régionale en agriculture biologique (ha) / surface agricole utile régionale totale (ha) x 100

FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES

Cet indicateur ne tient pas compte des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement non certifiées agriculture biologique telles que les pratiques reposent sur les principes de l'agro-écologie. Par exemple, en Bourgogne, en 2011, 650 000 ha de surfaces toujours en herbe (STH), soit 84 % des prairies et 34 % de la SAU régionale, ont été recensées comme non fertilisées et sans apports de pesticides. Ajoutées aux surfaces en agriculture biologique, ce sont 36 % de la SAU régionale qui n'ont pas reçu d'intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticides). Il serait donc intéressant de compléter cet indicateur avec les données relatives à d'autres signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou à des marques collectives (par exemple, la marque "Parc" des parcs naturels régionaux) qui prennent en compte la biodiversité, ou encore à d'autres pratiques agricoles favorables à la biodiversité hors certifications.

PAS DE TEMPS D'ACTUALISATION

Annuel.

Source et production de la donnée

- Service d'éco développement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB)
- Agence Bio

Références bibliographiques

Fiche indicateur "Surface en agriculture biologique". Observatoire biodiversité Haute-Normandie, 2010.

Fiche indicateur "Surface en agriculture biologique et % SAU régionale en agriculture biologique". Indicateurs SRCAE - OCEB, Alterre Bourgogne, 2015.

Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport d'expertise rédigé par l'INRA à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, juillet 2008.

Glossaire

SAU (Surface agricole utile) : Surface agricole d'un territoire qui comprend les terres labourables, les terres en maraîchage ou sous-verre, les terres florales, les cultures permanentes, les prairies et les pâturages, y compris les landes et parcours productifs, non compris les jardins familiaux.

Pour en savoir plus

SEDARB : www.biobourgogne.fr/sedarb-ecodevelo-agrobiologique-bourgogne_43.php

Programme Ambition 2017 : http://agriculture.gouv.fr/ministere/programme-ambition-bio-2017

Agence bio : www.agencebio.org/

Contact

Alterre Bourgogne
2 allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : observatoire-biodiversite@alterre-bourgogne.org

© Bio Bourgogne

BIODIVERSITÉ BOURGOGNE OBSERVATOIRE RÉGIONAL

L'ORB de Bourgogne, un outil partenarial
animé par : alterre bourgogne

financé par : Bourgogne Conseil régional
Liberté • Égalité • Fraternité République Française – Préfet de la Région Bourgogne
l'Europe s'engage en Bourgogne avec le FEDER